

Opérations de visite et saisie à La Réunion

Publié le 07 novembre 2019

Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique que des opérations de visite et saisie inopinées ont été réalisées dans le secteur du transport aérien de passagers inter-îles dans la zone Océan Indien

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé aujourd'hui, après autorisation d'un juge des libertés et de la détention, à des opérations de visite et saisie inopinées auprès d'entreprises à La Réunion suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du transport aérien de passagers inter-îles.

A ce stade, ces interventions ne préjugent bien évidemment pas de la culpabilité des entreprises concernées par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir.

L'Autorité de la concurrence ne fera aucun autre commentaire ni sur l'identité des entreprises visitées ni sur les pratiques visées.